

+

À une séance extraordinaire du Conseil de la municipalité d'Henryville tenue le jeudi 23 avril 2020 à 19 :30h par visioconférence et/ou conférence téléphonique, sont présents les conseillers; Isabelle Deland, Jean-Sébastien Roy, Valérie Lafond et Michel Lord sous la présidence de la mairesse, Mme Danielle Charbonneau formant quorum. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Également présente : Mme Sylvie Larose Asselin directrice générale et secrétaire-trésorière.

La mairesse, Madame Danielle Charbonneau, ouvre la séance à 19 :48hrs.

L'avis de convocation a été dûment expédié à tous les membres du conseil y compris ceux qui sont absents.

Absents : Messieurs Patrick Wenning et Léo Choquette conseillers.

7306-04-2020
Ouverture
de la séance à
huit clos

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT que le ministre prolonge par décret cet état d'urgence pour une période additionnelle;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par conférence téléphonique ou visioconférence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Lord appuyé par Valérie Lafond et résolu à l'unanimité des membres présents : « Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par conférence téléphonique ou visioconférence. »

7307-04-2020
Adoption de
l'ordre du jour

Il est proposé par Jean-Sébastien Roy appuyé par Valérie Lafond et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

7308-04-2020
Achat équipements
service incendie
conformité schéma
couverture de
risque

Attendu que la municipalité doit se conformer au schéma de couverture de risque en regard avec notre service incendie concernant les équipements requis;

Attendu que le directeur incendie a fourni des soumissions quant aux équipements à acquérir;

En conséquence, sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Isabelle Deland, il est résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal autorise l'acquisition des équipements suivants pour un montant total de: 37,777.89\$ taxes incluses;

Soumission SOUM049785A : CMP Mayer inc.: diviseurs, gaffes, adapteurs, scie rotative, lame pour un montant de : 3,922.94\$;

Soumission SOUM049787B : CMP Mayer inc.: chapeau blanc, chapeau rouge, 5 cylindres, caméra thermique, chargeur pour caméra, 5 bunkers pour un montant total de : 25,570.43\$;

Soumission A1600 : Thibault & Associés : 6 appareils respiratoires usagées pour un montant total de : 1,207.24\$;

Soumission 025647 : Orizon Mobile Châteauguay: 7 radios portatifs, batteries, micros, chargeurs, antennes préparation et programmation pour un montant total de : 7,077.28\$.

7309-04-2020 APAM-situation de pandémie	<p>Attendu que durant la pandémie du COVID 19 l'approvisionnement en repas pour le service incendie lors des interventions n'est plus aussi accessible;</p> <p>En conséquence, sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité que pour l'année 2020 les services de l'APAM sont requis pour 23 pompiers à 20.\$ chacun = 460.\$ et 85.\$ de l'heure lors des interventions, minimum de 2 heures.</p>									
7310-04-2020 Service de cascade d'air-remplissage	<p>Attendu que plusieurs propositions nous ont été offertes afin de remplir les bonbonnes d'air pour le service incendie d'Henryville;</p> <p>Attendu que la municipalité de Saint-Sébastien nous a fait parvenir un projet d'entente relative à l'utilisation de la station d'air respirable;</p> <p>Attendu que le projet indique un montant de base récurrent de 1500.\$;</p> <p>Attendu que le conseil municipal d'Henryville désire que le montant soit équitable pour toutes les municipalités participantes;</p> <p>En conséquence, sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Jean-Sébastien Roy, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal fasse une contre-offre à 600.\$ pour le montant de base puisque cinq municipalités dont Saint-Sébastien profitent du compresseur.</p>									
7311-04-2020 Facturation municipalité St-Sébastien Salaires pompiers, cadres du 1^{er} janvier au 6 avril 2020	<p>Attendu que la municipalité de Saint-Sébastien a bénéficié du service des incendies d'Henryville du 1^{er} janvier 2020 au 6 avril 2020;</p> <p>Attendu que les salaires des pompiers cadres doivent leur être remboursés par la municipalité de Saint-Sébastien;</p> <p>Attendu que les salaires associés à ce service pour le travail administratif du personnel cadre municipal ainsi les salaires fixes des pompiers cadres doivent être remboursés à la municipalité d'Henryville par la municipalité de St-Sébastien;</p> <p>Attendu que la municipalité d'Henryville suite à la réception du paiement de la facture expédiée à la municipalité de Saint-Sébastien fera une remise de salaire à Messieurs Alain Héту, Directeur des incendies, Daniel Villeneuve, chef aux opérations ainsi qu'Éric Lord, capitaine;</p> <p>En conséquence, sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Jean-Sébastien Roy, il est résolu à l'unanimité que la directrice générale expédie une facture à la municipalité de Saint-Sébastien pour la période du 1^{er} janvier au 6 avril 2020 en salaire + 20% de bénéfices marginaux pour les pompiers cadres répartie comme suit :</p> <table border="0" style="margin-left: 20px;"> <tr> <td>Alain Héту :</td> <td>3192.33\$+638.47\$=</td> <td>3830.80\$</td> </tr> <tr> <td>Daniel Villeneuve :</td> <td>893.91\$+178.78\$=</td> <td>1072.69\$</td> </tr> <tr> <td>Éric Lord :</td> <td>301.92\$+ 60.38\$=</td> <td>362.30\$</td> </tr> </table> <p>Que la facture pour les salaires du service du travail administratif du personnel cadre municipal sera retransmise à la municipalité de St-Sébastien après l'adoption de la résolution à la séance régulière du 4 mai.</p>	Alain Héту :	3192.33\$+638.47\$=	3830.80\$	Daniel Villeneuve :	893.91\$+178.78\$=	1072.69\$	Éric Lord :	301.92\$+ 60.38\$=	362.30\$
Alain Héту :	3192.33\$+638.47\$=	3830.80\$								
Daniel Villeneuve :	893.91\$+178.78\$=	1072.69\$								
Éric Lord :	301.92\$+ 60.38\$=	362.30\$								
7312-04-2020 Paiement cadres pompiers (3hrs.) administratives	<p>Il est résolu à l'unanimité des membres présents que ce point soit reporté à une séance ultérieure.</p>									
Période de questions	<p>Aucune question par courriel n'a été reçu du public.</p>									
7313-04-2020 Levée de la séance	<p>Sur la proposition de Michel Lord appuyée par Isabelle Deland, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 20 :12 hrs.</p>									

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, Sylvie Larose Asselin, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que la municipalité d'Henryville dispose des crédits nécessaires suffisants pour le paiement des déboursés reliés aux résolutions adoptées à cette séance.

.....
Sylvie Larose Asselin

.....
Danielle Charbonneau, mairesse

.....
*Sylvie Larose Asselin, Directrice générale
Secrétaire-trésorière*

« Je, Danielle Charbonneau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal ».

